

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°54/7.5/27-07/21

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 20-07-2020

Date de l'affichage : 21-07-2020

OBJET :

ANNEE 2020

SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Marielle NEPOTY

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUULET à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

Par délibération du 28 janvier 2020, le conseil municipal a décidé de verser au CCAS un acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 60 000 €, acompte qui à ce jour n'a fait l'objet d'aucun mandatement.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2020 de la commune, il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder une subvention au CCAS d'Aigues-Mortes d'un montant de : 227 750 €
- De dire que les modalités de versement de cette subvention seront les suivantes
 - 50 % courant du 3^{ème} trimestre 2020
 - 50 % courant du 4^{ème} trimestre 2020

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

